



3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

29 ET 30 JUIN

N° 2017/E3/035

**REPONSE DE Mme Josepha GIACOMETTI, Conseillère Exécutive de Corse
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Jean-Christophe CANIONI
NON INSCRIT**

**OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ET TRANSFERT DES
COMPETENCES EN ARCHEOLOGIE A LA COLLECTIVITE DE
CORSE.**

Monsieur le Conseiller territorial,

Vous savez l'importance que nous attachons à notre patrimoine et à tous les témoignages de la permanence de l'occupation humaine et de l'histoire de notre peuple sur sa terre. Vous évoquez plus spécifiquement l'archéologie, elle doit être, pour la Corse, un vecteur de rayonnement, de développement économique et d'attractivité des territoires. Le transfert de 2002 est resté très incomplet dans le domaine du patrimoine. Nous sommes donc d'accord avec votre constat : tous les aspects relevant de l'archéologie Corse sont pilotés par le ministère de la Culture et de la Communication.

Lors de notre rencontre avec M. Goven, inspecteur des Monuments Historiques au Ministère de la Culture et de la Communication nous avons fait savoir que nous souhaitons terminer ce transfert, notamment dans le domaine emblématique de la protection et de la conservation du patrimoine de la Corse, dans les secteurs des Monuments Historiques et de donc de l'archéologie.

Ainsi deux considérations doivent être prises en compte :

- la première est la frilosité, si ce n'est plus, de l'Etat en matière de transfert des compétences patrimoniales qui hypothèque toutes les initiatives des collectivités dans ces domaines ;
- nous voulons préparer ce transfert en anticipant les moyens dont la CTC pourra disposer afin de l'opérer dans les meilleures conditions.

1- Concernant les attributions actuelles de la DRAC dans le domaine de l'archéologie programmée.

Dans ce domaine, un transfert de compétences pourrait être légitimement envisagé en matière de :

- définition des programmes annuels de fouilles ;
- désignation des chercheurs ;
- surveillance des travaux ;
- instruction - évaluation des demandes et attribution des crédits.

Ce transfert de compétences pour l'archéologie terrestre et sous-marine passerait par la création d'une Commission Territoriale de la Recherche Archéologique (CTRA) propre à la Corse, présidée par le Président du Conseil Exécutif.

Concernant l'exercice de responsabilités nouvelles dans le domaine de l'archéologie préventive

La problématique de ce secteur résultant notamment des délais d'intervention inacceptables de l'INRAP avait déjà été analysée en 2009 et avait conduit à la proposition de création d'un service régional d'archéologie préventive qui aurait notamment permis à la Collectivité de Corse et aux divers aménageurs d'intervenir directement et dans le temps de leurs programmations et aurait généré une substantielle diminution des coûts d'intervention. Cette proposition n'a pas été suivie d'effet mais nous travaillons à la réactiver.

Nous travaillons également avec l'Université di Corsica à un renforcement de la filière « archéologie » afin de former des archéologues dans des domaines et des spécialités variées.

Vous évoquez la question des aides financières pour la recherche archéologique.

Nous envisageons cette question avec intérêt dans la perspective de la collectivité unie et la gestion de trois musées et quatre sites archéologiques.

Les affectations d'enveloppes ont subi des retards importants au point de mettre en péril des structures associatives investies dans le domaine de l'archéologie. Avec les services, nous avons eu à cœur de résorber ce passif. Je tiens à vous signaler que nous avons rencontré plusieurs associations d'archéologie et encore la semaine dernière lors **des Journées Nationales de l'Archéologie organisées au musée de la Corse, nous avons pu nous entretenir avec plusieurs associations et en particulier le Laboratoire d'Archéologie Régionale pour développer des ateliers sur l'archéologie en direction du jeune public.**

Le Guide des Aides se trouve actuellement en refonte. Il s'agit de faire un remodelage pour l'attribution des subventions, afin de faciliter la mise en place de programmes communs de recherches. Ces projets, souvent diachroniques, sont indispensables pour favoriser l'implication d'équipes compétentes. L'archéologue ne peut plus travailler isolément, sans échange, sans confrontation permanente au monde de la recherche, aux multiples expertises qu'elle doit désormais placer en phase et en synergie. Ils seraient également autorisés à définir des programmes scientifiques annuels qui seraient favorisés.

Il ne faut pas oublier non plus que la CTC possède également des sites archéologiques, comme ceux de Cauria qui ont mobilisé des équipes l'espace d'une

trentaine de mois de fouilles. Aleria fait actuellement l'objet de différentes recherches. Nous avons ces 18 derniers mois opéré une réorganisation et un travail de fond dans ce domaine.

La feuille de route du patrimoine que nous présenterons dans les prochaines semaines proposera un projet pour l'archéologie en Corse pour les années à venir et un rapport spécifique sur le site d'Aleria, lieux emblématique de l'archéologie de notre île.

Dans la perspective d'une prise de responsabilités plus grande dans le domaine de l'archéologie celle-ci devra s'ouvrir davantage sur le monde méditerranéen, avec la Sardaigne comme la Péninsule, les Baléares, la Catalogne, l'Espagne, l'Afrique du Nord. En plus de disposer de laboratoires performants sur l'île, il faudra pouvoir asseoir de solides collaborations avec des unités étrangères pour les analyses radiocarbone ou le séquençage ADN, qu'ils soient en Australie ou en Pologne, par exemple...

Monsieur le conseiller, vous le voyez, nous sommes, dans ce domaine, au travail car nous en connaissons bien les enjeux.